



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EPCI

Question écrite n° 75741

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le champ du référendum local. Elle lui rappelle que le code général des collectivités locales donne aux communes la faculté de consulter leurs habitants par le biais de consultations référendaires. Or, la mise en oeuvre de l'intercommunalité et la définition de politiques communes et de projets à l'échelon intercommunal rend pertinente l'extension du champ référendaire à cette nouvelle réalité tant politique qu'administrative. Elle lui demande son sentiment et ses intentions sur ce point.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75741

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2168